



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Bois du col de Saint-André et de Saux et Pradals (Identifiant national : 910030435)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00001088)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, 2011.- 910030435, Bois du col de Saint-André et de Saux et Pradals. - INPN, SPN-MNHN Paris, 6P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030435.pdf>

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon
Rédacteur(s) : Conservatoire des Espaces Naturels du
Languedoc-Roussillon
Centroïde calculé : 594653°-1786074°

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	3
6. HABITATS	4
7. ESPECES	5
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	6
9. SOURCES	6



1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Gardie (INSEE : 11161)
- Limoux (INSEE : 11206)
- Pieusse (INSEE : 11289)
- Pomas (INSEE : 11293)
- Saint-Hilaire (INSEE : 11344)
- Saint-Polycarpe (INSEE : 11364)
- Villar-Saint-Anselme (INSEE : 11415)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : Non renseigné
Maximum (m) : Non renseigné

1.3 Superficie

1289,98 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF « Bois du col de Saint-André et de Saux et Pradals » est située dans l'est du département de l'Aude, au nord-est de la ville de Limoux. Elle englobe un ensemble de collines et de vallons boisés qui surplombent la vallée de l'Aude. Le territoire défini occupe une superficie d'environ 1295 hectares pour une altitude variant de 170 à 420 mètres.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

Non renseigné



Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Faunistique
Oiseaux

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre de la ZNIEFF est essentiellement délimité par des routes, des chemins, des limites de parcelle et des lisières forestières de manière à englober les zones boisées les plus importantes sur le massif du col de Saint-André et au lieu-dit de Saux et Pradals.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

Cette ZNIEFF est peu urbanisée, mais les parties basses (bas de pente, vallons et cuvettes) sont occupées par des parcelles viticoles. Le périmètre est parcouru par plusieurs routes, pistes forestières et chemins.

Le principal risque pour l'Aigle botté est le dérangement. Les boisements doivent donc être conservés et subir le moins de perturbations possible. Cela signifie éviter la création de pistes, effectuer les travaux nécessaires autant que possible pendant la période d'absence de l'Aigle botté (novembre à février) et laisser vieillir certains peuplements.

Pour ce qui concerne les espèces de poisson, la bonne qualité de l'eau est essentielle à leur maintien. Le ruisseau de Rouziers ne traverse pas de zone agricole de grande importance et est bordée d'une ripisylve continue. Il est donc pour l'instant plutôt préservé mais il conviendra de rester vigilant quant aux effluents des quelques parcelles de vignes qui le longent et d'éviter les coupes drastiques dans les boisements riverains.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Mammifères	- Oiseaux		
- Reptiles			
- Amphibiens			
- Poissons			
- Insectes			
- Autres Invertébrés			
- Phanérogames			
- Ptéridophytes			
- Bryophytes			
- Algues			
- Champignons			
- Lichens			
- Habitats			



6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
87 Terrains en friche et terrains vagues			

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2651	Hieraetus pennatus (Gmelin, 1788)			Informateur : LPO Aude				2008

7.2 Espèces autres

Non renseigné



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	2651	Hieraetus pennatus (Gmelin, 1788)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

- LPO Aude() "".